

Trophées Chimie Responsable

FRANCE CHIMIE Ile-de-France /
FRANCE CHIMIE Centre-Val de Loire

Edition 2025



Responsible Care[®]
OUR COMMITMENT TO SUSTAINABILITY

REGLEMENT



Chimie Responsable trophées



Après le succès des premières éditions des Trophées « *Chimie Responsable* », France Chimie Ile-de-France et France Chimie Centre-Val de Loire souhaitent renouveler cette initiative qui a reçu un très large soutien.

Quelques nouveautés ont cependant été apportées dans le présent règlement afin de partager et diffuser plus largement l'esprit d'amélioration continue et de partage des bonnes pratiques qui animent l'ensemble de la profession.

Article 1 : Objectifs

Les Trophées « Chimie Responsable » ont pour objet d'encourager les entreprises adhérentes à France Chimie Ile-de-France et France Chimie Centre-Val de Loire à valoriser leurs démarches, actions, réalisations **remarquables et innovantes** en matière de Santé, de Sécurité, d'Environnement (énergie, climat, eau...) ou encore en matière Sociétale, pour le développement durable des entreprises.

Pourront également concourir aux Trophées « Chimie Responsable », des entreprises du secteur de la chimie ou apparenté, co-traitants ou entreprises extérieures, recommandées par une entreprise adhérente à France Chimie Ile-de-France ou France Chimie Centre-Val de Loire.

Les Trophées « *Chimie Responsable* » se déclinent en cinq catégories dans l'esprit de la **Charte Mondiale Responsible Care** portée en France par France Chimie.

Les Trophées « Responsible Care » :

Les dossiers des entreprises adhérentes de France Chimie Ile-de-France et de France Chimie Centre-Val de Loire qui auront été nominées par le jury des Trophées « *Chimie Responsable* » seront transmis à France Chimie (sauf refus express de l'entreprise) pour concourir au niveau national à l'édition 2026 des Trophées Responsible Care. Ces trophées récompensent des démarches, actions, réalisations **remarquables et innovantes** en matière de Santé, de Sécurité, d'Environnement, d'Énergie/Climat, d'eau et Sociétale mises en œuvre par des entreprises adhérentes des France Chimie régionales **et** signataires de la charte Responsible Care.



Chimie Responsable trophées



Article 2 : Organismes

France Chimie Ile-de-France et France Chimie Centre-Val de Loire sont conjointement organisatrices des Trophées « *Chimie Responsable* » dans les régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire.

Les deux France Chimie régionales organisatrices se réservent le droit de différer, d'annuler l'organisation des Trophées, de ne pas remettre ou de réduire le nombre de trophées, de différer ou d'annuler la cérémonie de remise des trophées en cas de force majeure ou si les conditions requises pour le bon déroulement et la notoriété de l'opération n'étaient pas réunies.

Article 3 : Participants

Peuvent prétendre aux **Trophée Santé**, **Trophée Sécurité**, **Trophée Environnement** ou **Trophée Sociétal**, les entreprises membres actifs des France Chimie Ile-de-France et France Chimie Centre-Val de Loire conformément aux règles de France Chimie, et signataires du Responsible Care (au niveau national ou mondial) ou qui s'engagent à signer le Responsible Care au plus tard le jour de la cérémonie de remise des Trophées « *Chimie Responsable* ».

Peuvent prétendre au **Trophée Coup de Cœur** :

1. les entreprises du secteur de la chimie ou apparenté,
2. les co-traitants ou entreprises extérieures,

dès lors que ces entreprises sont recommandées par courrier d'une entreprise adhérente à France Chimie Ile-de-France ou France Chimie Centre-Val de Loire pour leur engagement en matière de santé, de sécurité, d'environnement ou en matière sociétale.

Les entreprises dont un collaborateur est membre du jury ne peuvent pas concourir.

La participation aux Trophées « Chimie Responsable » est gratuite.

Article 4 : Les Trophées « *Chimie Responsable* »

Les entreprises lauréates se verront remettre un trophée, à l'exclusion de tout autre gain notamment financier.



Chimie Responsable trophées



Il sera décerné un trophée par catégorie (voir ci-après), sauf décision spéciale du jury pouvant récompenser plus d'une réalisation par catégorie ou, a contrario, ne pas décerner de trophée, faute de réalisation le méritant.

Les membres du jury se réservent le droit de décerner un prix spécial du jury à une réalisation n'ayant pas obtenu de trophée dans sa catégorie mais qui est particulièrement digne d'intérêt.

Les Trophées « *Chimie Responsable* » se déclinent en cinq catégories. Les entreprises participantes peuvent déposer autant de dossiers qu'elles souhaitent par catégorie, **dans la limite de trois catégories** :

1. Trophée Santé

Ce trophée récompense les démarches, actions, réalisations volontaires visant à améliorer la santé des salariés, la qualité de vie au travail, la santé autour du site, les impacts santé liés aux produits.

Exemples de démarches : bonnes pratiques au poste de travail, bonnes pratiques de télétravail, réduction des expositions, prévention des risques (psychosociaux, TMS ou tout autre risque), aide à l'arrêt du tabac, promotion du sport et de la diététique, changement de procédé ou substitution réduisant les impacts santé, ergonomie des postes de travail etc.

Exemples d'actions « santé » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

Fiche 4 – Assurer la santé et la sécurité des personnes sur site	33
Fiche 5 – Assurer la santé et la sécurité des riverains	37
Fiche 12 – Informer sur les produits pour garantir la santé / la sécurité des utilisateurs finaux	63
Fiche 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits	65

2. Trophée Sécurité

Ce trophée récompense les démarches, actions, réalisations volontaires visant à améliorer la sécurité des salariés, des installations, des riverains et des produits.

Exemples de démarches : sécurité des procédés, changement de procédé ou substitution réduisant les risques, sensibilisation à un type d'accident, prévention du risque routier, etc.

Exemples d'actions « sécurité » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

Fiche 4 – Assurer la santé et la sécurité des personnes sur site	33
Fiche 5 – Assurer la santé et la sécurité des riverains	37
Fiche 6 – Garantir la sûreté industrielle	40
Fiche 11 – Renforcer la sécurité des produits	59
Fiche 12 – Informer sur les produits pour garantir la santé et la sécurité des utilisateurs finaux	63



Chimie Responsable trophées



3. Trophée Environnement

Ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations volontaires, réparties en trois sous catégories :

- Energie/Climat :

Cette sous-catégorie récompensera les démarches, actions, réalisations qui visent à réduire l’empreinte carbone, les consommations d’énergie, l’efficacité-équilibre du mix énergétique, la mise en place de l’ISO 50001 avec des solutions moins impactantes (climat, environnement, ...), la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Exemples de démarches : production ou utilisation d’énergie renouvelable, réduction de sa consommation énergétique de manière astucieuse, intégrer les enjeux de justice climatique dans sa réflexion énergétique etc.

Exemples d’actions « Energie/Climat » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

Fiche 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	42
Fiche 8 – Minimiser les consommations de ressources	46
Fiche 9 – S’engager dans une démarche d’économie circulaire	50
Fiche 23 – Contribuer à la lutte contre le changement climatique	98

- Eau :

Cette sous-catégorie récompensera les démarches, actions, réalisations, qui visent à réduire « l’empreinte eau » des sites industriels, les prélèvements, les consommations, l’efficacité hydrique, les pollutions et rejets par exemple dans le cadre de la mise en œuvre du guide « eau » de France Chimie...

Exemples de démarches : réutilisation, recyclage, diminution des prélèvements, utilisation des eaux non conventionnelles....

Exemples d’actions « Eau » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

Fiche 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	42
Fiche 8 – Minimiser les consommations de ressources	46
Fiche13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits	65
Fiche 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71
Fiche 22 – Innover pour répondre aux Objectifs de développement durable	95

- Autre :

Cette sous-catégorie récompensera les démarches, actions, réalisations qui visent à réduire l’impact environnemental de l’entreprise, de son activité ou de ses produits en dehors des sous catégories eau/énergie/climat citées ci avant.

Exemples de démarches : écologie industrielle, campagne de réduction des nuisances extérieures, réduction des consommations de ressources (matières premières, etc.), prise en compte du transport, écoconception, intégration des installations dans le paysage ou la



Chimie Responsable trophées



communauté, réduction de la pollution des sols, gestion des déchets, économie circulaire, biodiversité, etc.

Exemples d'actions « Environnement » dans le référentiel Responsible Care (DT 70) :

Fiche 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	42
Fiche 8 – Minimiser les consommations de ressources	46
Fiche 9 – S’engager dans une démarche d’économie circulaire	50
Fiche 10 – Préserver la biodiversité	53
Fiche 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits	65
Fiche 15 – Développer les achats responsables (Amont)	71

4. Trophée Sociétal

Ce trophée récompensera les démarches, actions, réalisations volontaires, *globales ou transverses* visant à mettre l’humain au centre des actions et décisions de l’entreprise ^[1] et à ancrer l’entreprise, porteuse du projet, dans son territoire local.

Exemples de démarches : partenariat/dialogue avec une partie prenante, intégration locale (sous-traitance – approvisionnement), action d’intérêt général (rénovation d’une école maternelle, nettoyage des berges d’une rivière, sensibilisation des jeunes au fonctionnement de l’entreprise, ouverture d’une crèche multi-entreprises pour travailleurs postés), place du handicap dans l’entreprise (inclusion de personnes en situation de handicap), lutte contre la discrimination, actions anti-corruption, qualité de vie au travail, parcours d’intégration des salariés, alternants etc.

Exemples d'actions « Sociétales » dans le référentiel Responsible Care (DT70)

Fiche 16 – Garantir l’éthique des affaires.....	75
Fiche 18 – Connaître et hiérarchiser ses parties prenantes	83
Fiche 19 – Engager les collaborateurs et animer le dialogue social	85
Fiche 20 – Dialoguer avec les parties prenantes externes clefs	87
Fiche 24 – S’impliquer auprès des communautés et participer au développement local	101
Fiche 25 – Promouvoir la diversité et garantir l’égalité des chances	104

5. Trophée Coup de Cœur

Ce trophée récompense les démarches, actions, ou réalisations volontaires et originales développées par une entreprise (du secteur de la chimie ou apparenté, et/ou les co-traitants et entreprises extérieures dès lors qu’ils sont introduits auprès des organisateurs par courrier simple) dans le même esprit que celui des autres catégories de trophées.

¹ *Gouvernance (associer des parties prenantes à la gouvernance, actions de transparence ou de dialogue, ...); Les droits de l’homme (vigilance, complicité, discrimination, ...); Les relations et conditions de travail (capital humain, protection sociale, dialogue...); La loyauté des pratiques (corruption, concurrence loyale, promotion de la RSE dans la chaîne de valeur ...); Les questions relatives aux consommateurs (Pratiques loyales en matière d’information, Protection de la santé et sécurité des consommateurs, Accès aux services essentiels, Éducation et sensibilisation...); Les communautés et le développement local (implication auprès des communautés, investissement dans la société, création d’emploi et de compétences, accès à la technologie, ...)*



Chimie Responsable trophées



Article 5 : Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont constitués des trois annexes jointes.

Le dossier pourra également comporter des photographies (sous réserve de la détention par l'entreprise des droits nécessaires) ou de tout autre élément, en dehors d'une vidéo (qui elle, pourra, toutefois, être utilisée lors de la cérémonie de remise des prix) permettant au jury d'apprécier la démarche engagée par l'entreprise (indicateurs qualitatifs, quantitatifs...). Le dossier de candidature devra être au format « word », ne devra pas excéder 5 Mo et dix (10) pages au format A4 par entreprise.

Le dossier devra inclure une fiche résumé au format A4 dont la trame est également en annexe.

Attention : cette fiche, dès réception, pourra servir de document de base à toutes les actions de communications ultérieures.

Le dossier anonymisé (annexe n°2) ne doit comporter aucune mention permettant d'identifier l'entreprise (pas de logo, de nom de société, ou de nom de groupe...), à l'exception des annexes n°1 « description de l'entreprise » et n°3 « fiche résumé ».

Les dossiers de candidature peuvent être obtenus auprès de votre France Chimie régionale ou accessibles sur le site de France Chimie Ile-de-France, www.chimie-idf.fr.

Article 6 : Critères de sélection

Les dossiers sont évalués, de manière anonyme, par le jury selon les critères suivants :

- Caractère remarquable et exemplaire du projet ;
- Dimension originale et innovante ;
- Aspect reproductible et transférable de la démarche à d'autres industriels pour permettre les échanges de bonnes pratiques ;
- Engagement volontaire de la démarche qui doit aller au-delà de la simple application de la réglementation ;
- Clarté de présentation ;
- Implication des salariés, des parties prenantes, de la direction / gouvernance ;
- Rapport résultats obtenus /moyens (budget) mis en œuvre ;

L'atteinte d'objectifs réglementaires (une mise en conformité ou l'anticipation d'un texte qui va être publié sous peu par exemple) ne peut en aucun cas faire l'objet d'un dossier ou être



Chimie Responsable trophées



un critère d'évaluation, sauf à mettre en avant une démarche remarquable, exemplaire ou innovante visant des résultats qui vont au-delà des exigences réglementaires.

Une grille d'évaluation est transmise aux membres du jury pour une meilleure homogénéité des évaluations et afin de faciliter le classement final des dossiers. Le jury reste souverain.

Article 7 : Information préalable et date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être remis à France Chimie Ile-de-France ou à France Chimie Centre-Val de Loire entre le 14 novembre 2024 et le 2 avril 2025, uniquement par mail à :

France Chimie Ile-de-France : a.aullet@chimie-idf.fr

et

France Chimie Centre-Val de Loire : myriam.rouet-meunier@francechimie-cvl.fr

Article 8 : Jury d'attribution

Le jury d'attribution des Trophées « *Chimie Responsable* », animé par un représentant de France Ile-de-France et un représentant de France Chimie Centre-Val de Loire, est composé :

- d'industriels de la chimie, dont l'entreprise n'aura pas déposé de dossier de candidature pour cette édition 2025 ;
- de représentants des institutions, administrations régionales ou autres personnalités qualifiées (DREAL²/ DRIEAT Île-de-France³, DREETS⁴, DRIETS⁵, CRAMIF⁶, CARSAT⁷ Centre Val de Loire, Agence de l'eau Seine-Normandie, Agence de l'eau Loire-Bretagne, etc.) ;
- de représentants de la société civile (journalistes spécialisés, ...).

² Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

³ Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

⁴ Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

⁵ Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

⁶ Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

⁷ Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail



Chimie Responsable trophées



Cette composition est donnée à titre indicatif et pourra être modifiée en fonction des disponibilités des membres sollicités.

Le jury est en charge d'examiner les dossiers de **manière anonyme** et de désigner dans chaque catégorie au plus trois nominés dont le récipiendaire.

Article 9 : Cérémonie des Trophées « Chimie Responsable »

La remise des Trophées « *Chimie Responsable* » aura lieu en octobre 2025 en Ile-de-France (date et lieu à venir).

Les entreprises nominées seront invitées à y présenter leur(s) dossier(s) sous forme d'une brève intervention s'appuyant sur un diaporama de quelques diapositives et selon la trame fournie à l'avance par les organisateurs.

Les entreprises nominées pourront y associer leur personnel dont les IRP⁸, ainsi que des représentant(s) de leur Groupe, des élu(s) locaux, des inspecteurs des installations classées, la presse spécialisée, etc., dans le but de promouvoir leurs actions en matière de Santé, de Sécurité, d'Environnement et Sociétale, leur engagement responsable dans la démarche « *Responsible Care* » et leur image.

Article 10 : Communication et partage des bonnes pratiques

Les entreprises dont les dossiers ont été retenus s'engagent à participer activement aux opérations de communication qui contribuent aussi à la promotion de la démarche « *Responsible Care* » et de la profession.

Les diaporamas utilisés lors de la cérémonie pour présenter les entreprises et leurs actions remarquables seront postés sur les sites Internet des deux France Chimie régionales organisatrices afin de promouvoir et diffuser les bonnes pratiques en matière de Santé, de Sécurité, d'Environnement et Sociétale au sein de la profession.

⁸ *Institutions Représentatives du Personnel*



Chimie Responsable trophées



Article 11 : Informations nominatives

L'ensemble des informations recueillies sont nécessaires pour votre participation aux Trophées « *Chimie Responsable* ». Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux France Chimie Ile-de-France et France Chimie Centre-Val de Loire.

Vos coordonnées pourront être communiquées à des partenaires non commerciaux. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez en informer par écrit les France Chimie Ile-de-France et France Chimie Centre-Val de Loire.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à France Chimie Ile-de-France et à France Chimie Centre-Val de Loire :

- France Chimie Ile-de-France
Le Diamant A
92909 Paris-la-Défense cedex
- France Chimie Centre-Val de Loire
7 route d'Orléans
45380 La Chapelle Saint Mesmin

Article 12 : Consultation et dépôt du règlement

Le présent règlement est consultable aux horaires ouvrables, auprès de France Chimie Ile-de-France, sise au Diamant A, 14 rue de la république à Puteaux (92800) et de France Chimie Centre Val-de-Loire, sise au 7 route d'Orléans à La Chapelle Saint Mesmin (45380).

Ce règlement a été déposé auprès de SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES - 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.